

RAVILLE

Janvier 2011



à vendre
250 000 € *



à vendre
282 000 € *



à vendre
110 000 € *



à l'abandon



à vendre
167 000 € *



à l'abandon



à vendre
399 000 € *

inhabitée



à vendre
90 000 € *

inhabitée

Une tendance qui peut être inquiétante

* : photos et prix relevés sur internet en décembre 2010

Déjà une décennie au 21^e siècle !

Vous les avez vu passer, vous, ces 10 ans ?

Beaucoup d'entre nous ont comme l'impression que le début de ce siècle, hier, fait déjà partie de la préhistoire.

Ces festivités pour le changement de millénaire, qu'en reste-t-il ?

Tant de choses ont si vite changé, tant de certitudes se sont effondrées !

Il y a eu les "années fric". Ces années où, dans certaines sphères, le larcin d'un œuf était systématiquement pardonné, ce qui a incité à voler un bœuf, puis le troupeau tout entier et enfin partir avec la fermière.

En France, nous sommes passés par les années "bling-bling". Le paraître était plus important que les facultés réelles de chacun.

Et maintenant resurgit un sentiment que l'on croyait disparu à tout jamais : la peur du lendemain

Nous sommes devenus un pays de gens craintifs.

Après le "principe de précaution", il y a là un terrain propice aux apprentis sorciers de l'écologie qui veulent nous imposer leurs pensées. Ils ont la caution de scientifiques pas trop pointilleux et en mal de publicité (les vrais scientifiques sont trop discrets et sérieux pour courir les plateaux de télévision). L'autre Nicolas est parti pour nous refaire le coup des présidentielles de 2007 !

Pourtant la nature nous a rappelé à l'ordre 2 fois cette année en narguant nos belles technologies. Les crachats du volcan Eyjafjallajökull ont cloué les avions au sol. Les flocons de neige de décembre ont semé la panique sur nos routes et dans nos rues.

Souvenons-nous : déjà au début du siècle (en 2003), les pouvoirs publics avaient été débordés par une vague de chaleur ... en été. Sept ans plus tard, les voilà dépassés par une baisse de la température au début de l'hiver.

Comme consolation, nous avons eu droit aux paroles, pleines de bon sens, d'une ministre qui a annoncé officiellement "qu'il fallait attendre que la neige soit tombée pour la déblayer".

Alors pour éviter de pinailler sur le sens du mot "bon", souhaitons-nous une "belle" année 2011.

RAVILLE, janvier 2011
Jean-Paul BECKER

Etat civil de l'année 2010

Naissances

- **Lilian**, fils de Christophe DUCAMIN et Elodie RICHARDIN, le 29 janvier
(17, rue du Pâtural)
- **Coline**, fille de Arnaud GAY et Nathalie PETRY, le 11 mars
(5, rue des 3 cantons)
- **Anaëlle**, fille de Julien WEBER et Séverine KLEIN, le 5 juillet
(13, en Grand' Rue)
- **Amélie**, fille de Patrice KLEIVER et Adeline MERCIER, le 24 septembre
(7 bis, rue de Plappecourt)
- **Mattéo**, fils de David FORET et Audrey NICOLAS, le 3 novembre
(10, rue des 3 cantons)
- **Lola**, fille de Didier GERARD et Clarisse ETIENNE, le 21 décembre
(5, rue de Plappecourt)

Mariages

- ♥ **Jennifer MARTINS** et **Jean-Luc HOUTH**, le 8 mai
à Raville
- ♥ **Elodie RICHARDIN** et **Christophe DUCAMIN**, le 12 juin
à Raville
- ♥ **Nadine LIERMANN** et **Thierry BRO**, le 28 août
à Raville

Décès

- ◆ **Marie-Louise BARBIER**, née BAYER, le 28 mai
née aux Etangs, le 14 juin 1921
- ◆ **Anne-Marie HOY**, née DECKER, le 3 septembre
née à FORBACH, le 24 janvier 1924
- ◆ **Pierre KASPAR**, le 1^{er} décembre
né le 16 décembre 1921 à Varsberg

Bienvenue à Raville

à :

- * **Didier GERARD** et **Clarisse ETIENNE**
(5, rue de Plappecourt)
- * **Sébastien LANGLOIS** et **Sophie KIEFFER**
(51, rue des 3 cantons)
- * **Claude MULLER**, **Sandra BECKER**, **Mathieu**, **Camille** et **Reine**
(13, rue du Pâtural)

Cadre de vie



Après 2 années de relâche, la commune a participé pour la 3^e fois, à l'opération "Je fleuris la Moselle".

En 2006 et 2007, elle faisait partie de la strate "moins de 200 habitants" et avait obtenu chaque fois le 1^{er} prix.

Maintenant elle est passée dans la catégorie "201 à 400 habitants", qui comporte beaucoup plus de communes. Elle (n')y a obtenu (que) le 3^e prix !

Toutefois, cela a été l'occasion de lister nos points faibles. On notera en particulier :

- * l'absence de moyens d'arrosage, ce qui a été un gros handicap l'été dernier
- * des techniques de semis de mélange fleuri à abandonner : les massifs sont envahis par des plantes indésirables qui prennent le dessus.

Au niveau des particuliers :

Le jury cantonal a été favorablement impressionné par les prestations des auteurs des 4 réalisations proposées par la municipalité.

photos : Chantal PICARD



3, rue du Pâtural



37, rue des 3 cantons



16, en Grand' Rue



19, en Grand' Rue



hors concours : 8, rue du Pâtural

Gageons que certaines d'entre elles seront remarquées dans le palmarès des résultats (en mars).

Plantations d'arbres :

Au printemps dernier diverses plantations d'arbres ont été effectuées :

- * 3 frênes et 2 sorbiers des oiseleurs à l'entrée du village côté RD 603
- * 2 bouleaux à l'entrée du village côté Servigny les Raville
- * 1 frêne à fleurs rue du Pâtural
- * 30 noyers le long de la voie communale n° 1 vers Fouligny (chemin de la Bosse)

Mais certaines incivilités n'encouragent pas à de telles opérations :

- 1 des sorbiers a été scié au ras du sol, ainsi que son tuteur
- des tuteurs des jeunes noyers ont été volés. Une fois ceux-ci remplacés, tous ont été cassés (de fortes présomptions existent quant aux auteurs de ces faits, mais aucune preuve)



à la plantation



il a "perdu" son tuteur



noyers penchés dans la neige

A noter que :

- + 2 arbres n'ont pas repris (suite à la sécheresse)
- + un gros coup de vent a arraché une branche charpentière du marronnier devant la salle communale. Celle-ci est tombée sur la chaussée. Par mesure de sécurité, l'arbre a été coupé.
- + dans le cadre du dépôt d'un permis de construire, pour permettre un accès correct à une future maison d'habitation depuis la rue du Pâtural, 1 peuplier d'Italie et 1 acacia ont été coupés par l'ouvrier communal.

Propositions (à discuter) pour la saison prochaine :

- + un alignement d'arbres fruitiers divers le long de la Voie Communale n° 4 (chemin de la Ronce) vers la future station d'épuration
- + un rideau d'arbres forestiers, côté RD 603 de la station, pour "meubler" le paysage

A savoir :

« Ma propriété borde une petite route. Quelles sont les distances à respecter pour des plantations d'arbustes en bordure de la voie publique ? »

M. L., Meurthe-et-Moselle

En principe, il n'y a pas de distance légale à respecter pour **planter des arbustes en bordure de la voie publique**. Les dispositions du code civil ne s'appliquent qu'entre propriétés privées. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, d'autres mesures peuvent être prises par arrêtés préfectoraux ou communaux. Ainsi l'autorité responsable de la voirie, qui est le maire dans le cas d'une commune, peut imposer des distances minimales de plantation.

Les propriétaires riverains sont tenus de respecter ces prescriptions. A défaut, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies peuvent être effectués d'office par la commune aux frais des propriétaires.

Républicain Lorrain (02 février 2010)

D'où un intérêt supplémentaire du classement des chemins communaux réalisé en 1996 :

* **domaine public** : voies communales (textes du Code de la voirie routière)

* **domaine privé** : voies rurales (textes du Code rural)

Enfouissement des réseaux secs

De nombreuses communes rurales ont déjà réalisé l'effacement de leurs réseaux aériens. A Raville, nous pensions qu'une telle opération n'était pas dans nos possibilités (la question avait déjà été posée lors de l'aménagement de la rue de la Garde de Dieu).

Mais, devant la montée de la demande en puissance électrique par les usagers (essentiellement du fait de l'installation de plus en plus de pompes à chaleur), URM a été obligée d'envisager le renforcement du réseau d'alimentation en courant Basse Tension. Après quelques rafistolages ponctuels, il devenait urgent d'intervenir, surtout rue de l'église et dans la partie haute de la rue de Plappecourt.

Le projet initial consistait à implanter un nouveau transformateur au centre du village, qui devra aussi à terme servir de poste de coupure pour les différents quartiers. La fouille étant ouverte dans la Grand' Rue pour des gaines Moyenne et Basse Tension, il a semblé raisonnable de profiter de celle-ci pour passer les autres réseaux secs : éclairage public, téléphone et aussi des gaines en attente pour un futur réseau fibre optique.

Au fil des différentes études, le projet est devenu plus ambitieux et a concerné le rue de l'église puis la rue des Rentiers dans sa totalité. Un branchement de l'église et du cimetière sur le réseau d'eau potable a même été réalisé.

le + :



protection originale d'un lampadaire réalisée par un particulier rue des Rentiers

Dans un but d'économies d'énergie, les lampadaires d'éclairage public ont été dotés de systèmes économiseurs. Des composants électroniques de mauvaise qualité ont provoqué rapidement une panne de ceux-ci. Actuellement tout semble rentré dans l'ordre.

le - :

Il avait été envisagé d'intégrer le nouveau transformateur dans une construction légère associant un abribus, avec une participation financière d'URM intéressante.

L'opposition d'un riverain a fait capoter le projet.



quelques plantes grimpantes sur un cadre métallique pour dissimuler le transformateur !

bilan financier :

Dépenses TTC

génie civil (SOBECA)	186 544.67 €
participation demandée par France Télécom	870.09 €
frais d'études	7 309.10 €
branchement eau potable	1 145.65 €
	<u>195 869.51 €</u>

Recettes

subvention FACE (de l'Etat par le Département)	44 163.55 €
participation URM (sur réseaux Moyenne et basse tension)	12 645.75 €
remboursement TVA par URM	11 134.62 €
participation France Télécom	3 686.00 €
subvention PACTE 57 (Département)	35 239.00 €
	<u>106 868.92 €</u>

A charge de la commune : **89 000.59 €** (somme de laquelle il faudra déduire le remboursement d'une partie de la TVA).

Pour l'avenir :

URM envisage de relier le nouveau transformateur posé au carrefour rue de la Lache – rue des 3 cantons au nouveau transformateur du centre du village, ainsi que celui-ci au poste de coupure de l'entrée du village, près du pont sur la Nied. Ceci permettra de supprimer les lignes aériennes aboutissant en Grand' Rue et rue du Pâtural. Un projet est à l'étude pour 2012. Il sera proposé au conseil municipal d'enfouir dans la même tranchée les réseaux secs rue des 3 cantons, de la Grand' Rue à la rue de Pâtural, et du poste de coupure à la rue des Rentiers. D'autres opérations ponctuelles seront à envisager suivant les différents chantiers (publics ou privés) dans le village.

exemple : lors de la pose du collecteur d'assainissement rue des Chenevières, on pourra profiter de la tranchée pour au moins poser des gaines en attente sous la chaussée depuis la rue des vergers vers le chemin de la Ronce.

Toutefois il faut garder à l'esprit que les finances communales ne permettront pas de tout faire !

Populations légales

Suite au recensement de 2008, les populations des communes sont *actualisées tous les ans* par un calcul effectué par les services de l'INSEE.

Officiellement, au 1^{er} janvier 2011, pour notre commune, les références légales sont :

population municipale :	247
population comptée à part :	2
population totale :	249

Ecoles :

I'immobilisme gagne

Le 29 octobre, suite aux contacts pris par Mme MAGARD, maire de Villers-Stoncourt, une réunion s'est tenue pour faire le point sur la situation.

Mme la Sous Préfète de Metz-Campagne a rappelé que c'est d'abord aux collectivités concernées de bâtir un projet et que les services de l'Etat pourront alors les accompagner. Elle a aussi signalé que les moyens financiers dont elle dispose (Dotation Globale d'Équipement) sont devenus insuffisants pour satisfaire les demandes.

Au niveau des transports, la représentante du Conseil Général de la Moselle, indique que, actuellement et si la distance domicile – école est de plus de 3 km, ceux-ci sont gratuits pour les élèves du primaire (pris en charge totalement par le département), payants pour ceux des collèges (prise en charge partielle). Par contre, rien n'est prévu pour ceux des maternelles. Ils peuvent juste utiliser les bus des jeunes du primaire, si des places restent disponibles et à condition que les communes (ou leurs groupements ayant compétence scolaire déléguée) assurent un service de surveillance.

Au niveau de l'Education nationale, le nouvel inspecteur de la circonscription était absent.

Les représentants des 3 intercommunalités concernées (DUF pour Fouligny, Guinglange et Hénilly, Rénilly pour Villers-Stoncourt, Pange pour Servigny et Raville) ont donné la position de celles-ci essentiellement sur 2 points : possibilité d'accueil des élèves et services périscolaires.

Au cours de la discussion, il s'est avéré, une fois de plus, que les positions des différents partenaires sont inconciliables et que la situation est figée, d'où une lassitude certaine de ceux qui ne sont pas satisfaits par la situation actuelle et veulent anticiper pour l'avenir.

Il est vrai que les effectifs constatés à la rentrée 2010 (-1 élève en maternelles, +3 en primaire) peuvent faire penser à certains (élus, mais aussi parents et enseignants) qu'on peut attendre pour voir.

effectifs au 1^{er} octobre 2010

classes		école	village d'origine						effectifs par classe
			Fouligny	Guinglange	Hénilly	Raville	Servigny	Villers Stoncourt	
maternelles	petits	Raville	2	4	3	3	3	5	20
	moyens	Raville	2	7	2	3	3	5	22
	grands	Servigny	0	4	1	8	6	4	23
primaires	CP	Fouligny	2	2	3	5	4	4	20
	CE 1	Hénilly	0	5	1	2	5	5	18
	CE 2	Guinglange	1	2	0	2	5	0	10
	CM 1		0	5	0	4	7	0	16
	CM 1	Villers	1	0	1	0	0	4	6
	CM 2	Stoncourt	2	3	2	5	4	4	20
Total par village			10	32	13	32	37	31	155

Avec une moyenne de 21.7 élèves en maternelles et de 22.5 en primaire, on peut penser que nous ne devrions pas être inquiétés par la vague de fermeture de postes annoncés. Mais, avec l'Education, dite Nationale, on doit s'attendre à tout ! Toutefois, on ne le saura qu'après les élections cantonales. Allez savoir pourquoi !

Pourtant, un problème n'est toujours pas réglé :

En 2007, suite à la remontée des effectifs et à l'incapacité financière du SIVU, la commune de Raville a fait des efforts pour réaliser des travaux afin permettre l'accueil d'une nouvelle classe. Une salle a été aménagée au 1^{er} étage du bâtiment communal. Ceux-ci ont coûté environ 18 200 € aux contribuables de Raville et beaucoup de bénévolat pour tenir les délais (2 mois !).

A cette époque, aussi bien l'Inspecteur d'Académie que le Sous-préfet de Metz-Campagne avaient prévenu : plus de "bricolage" en urgence !

Cette **situation** devait être **provisoire**, et les locaux devaient retourner à terme à leur affectation d'origine : salle de réunion et bureau pour la municipalité, bureau pour le Conseil de Fabrique. Actuellement, la mairie de Raville ne dispose plus que de deux pièces: un bureau pour la secrétaire et un petit local de rangement pour les archives, partagé avec le Conseil de Fabrique et la classe des moyens de la maternelle (rangement des réalisations en attente de leur exposition en fin d'année).

Cette situation pénible commence à devenir insupportable.

On peut peut-être encore espérer que l'équipe actuelle du SIVU aura à cœur de **respecter les engagements** pris par la précédente.

Le 19 mars 2010 : les jeunes de la classe des moyens de l'école maternelle partent pour disposer dans le village les œufs et les lapins qu'ils ont peints pour Pâques



Rue de l'église, devant le perron de l'école



Rue du pâtural

L'actualité

En 2010 après Jésus-Christ, Dieu rend visite à Noé dans la France profonde et lui dit :

Une fois encore, la terre est devenue invivable.

Construis une arche et rassemble un couple de chaque être vivant ainsi que quelques bons humains. Dans six mois, j'envoie la pluie durant quarante nuits et quarante jours et je détruis tout.

Six mois plus tard, Dieu retourne voir Noé et ne voit aucune ébauche de construction navale.

Mais, Noé, tu n'as rien fait ! Demain, il commence à pleuvoir !

Pardonne-moi, Tout Puissant, j'ai fait tout mon possible, mais les temps ont changé : j'ai essayé de commencer à bâtir l'arche, mais il faut un permis de construire et un inspecteur de sécurité m'a fait des ennuis au sujet d'un système d'alarme anti-incendie.



le service d'urbanisme m'a aussi obligé à faire réaliser une étude de faisabilité et à déposer un mémoire sur le coût du transport de l'arche jusqu'à la mer. Pas moyen de leur faire comprendre que c'était la mer qui allait venir jusqu'à nous l'agence gouvernementale pour le Développement Durable a exigé une étude de l'impact sur l'environnement de ce fameux déluge.

mes voisins ont créé une association parce que l'échafaudage dans ma cour allait violer le règlement de copropriété

et leur obstruer la vue. J'ai dû avoir recours à un conciliateur pour arriver à un accord.

ensuite la coupe de bois pour la construction du bateau s'est heurtée aux associations pour la protection de l'environnement sous le triple motif que je contribuais à la déforestation, que cela détruisait l'habitat de plusieurs espèces animales, en particulier des chauves-souris, et que l'autorisation qui m'avait été donnée par les Eaux et Forêts n'avait aucune valeur aux yeux du Ministère de l'Environnement.

j'avais à peine commencé à rassembler les couples d'animaux que la SPA et WWF me sont tombés sur le dos pour acte de cruauté envers les animaux puisque je les soustrayais contre leur gré à leur milieu naturel et que je les enfermais dans des pièces trop exigües qui ne répondaient pas aux normes en vigueur.

enfin le Fisc a saisi tous mes avoirs au motif que je me préparais à fuir illégalement le pays, tandis que les Douanes menaçaient de m'assigner devant les tribunaux pour "tentative de franchissement des frontières en possession d'espèces protégées ou reconnues comme dangereuses".

Aussi, pardonne-moi, Tout Puissant, mais j'ai manqué de persévérance et j'ai abandonné le projet.

Aussitôt, les nuages se sont dissipés, un arc-en-ciel est apparu et le soleil a lui.

Mais, toi aussi tu abandonnes et tu renonces à détruire le monde ? demanda

Noé

Inutile de se fatiguer, répondit Dieu, l'Administration s'en charge !

Réformes des collectivités territoriales :

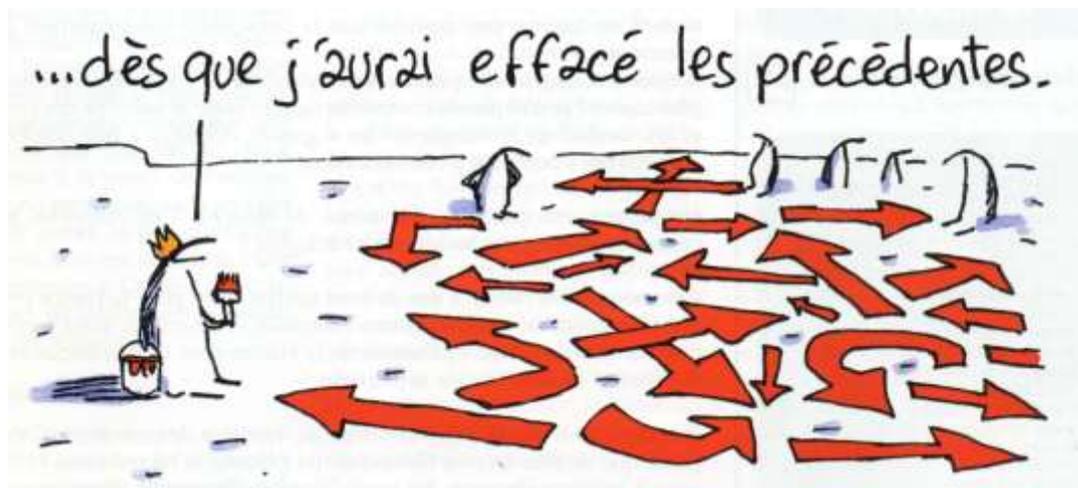
suite ...



Les structures

Le processus de déstabilisation des collectivités se poursuit en prenant un tour politique, ce qui ne pourra qu'aboutir à un **échec global** :

- * échec de la simplification : le soit disant millefeuille territorial qui devait être simplifié est devenu une pièce montée : 3 nouveaux échelons sont apparus (communes nouvelles, métropoles et pôles métropolitains) et aucune suppression, sauf celles envisagées des "petits" SIVOM et SIVU, qui rendent pourtant quotidiennement beaucoup de services à la population
- * échec pour le Sénat qui n'a pas eu le courage, malgré ses gesticulations, d'assumer son rôle de défenseur des institutions (à 3 voix près, il est vrai !)
- * échec pour l'Assemblée Nationale avec ses Députés qui ont capitulé devant des technocrates et une Administration coupés des réalités du terrain et ont voté la loi en catimini au moment où les nouveaux ministres prenaient possession de leurs bureaux
- * échec des régions : elles restent trop minuscules à l'échelle de l'Europe pour avoir un poids quelconque dans les grands aménagements. Elles seront soumises aux rivalités des majorités départementales et privées de toute autonomie financière
- * échec des départements : rescapés dans la tourmente, ils ont de plus en plus de charges, en particulier dans le domaine social, et devront assumer les transferts de l'Etat (un exemple qui nous concerne tous de près : la gestion et l'entretien des ex-routes nationales) avec de moins en moins de rentrées financières.
- * échec pour les élus de proximité : le conseiller territorial, nouvel hybride obtenu par croisement (en respectant la parité ?) entre un conseiller régional et un conseiller général, aura une circonscription découpée essentiellement à partir du critère démographique. Tant pis pour les territoires ruraux : plus d'élus de "proximité" là où ils sont le moins utiles, moins d'élus là ils le sont le plus !
- * échec aussi pour les communes qui se sentent privées de la capacité de maîtriser leur destin.



L'intercommunalité

Les préfets sont chargés d'élaborer, pour le 31 décembre 2011, un *schéma départemental de coopération intercommunale*. Puis, pendant un an et demi, ils seront dotés de pouvoirs temporaires destinés à leur faciliter la mise en place des orientations nationales : supprimer les enclaves (on fera mieux que les Romains : fini Astérix le Gaulois !), les discontinuités territoriales et les communautés de moins de 5 000 habitants (plus de nains !).

Pour ne pas interférer avec les prochaines municipales prévues, en principe, en mars 2014, l'ensemble du processus devra s'achever le 1^{er} juin 2013.

En ce qui nous concerne, on peut remarquer deux positions (contradictoires) énoncées lors des vœux 2011 :

- pour le **président de METZ METROPOLE** (ex CA2M), le "périmètre de pertinence, c'est le périmètre actuel du SCOT * de l'agglomération messine". Mais il promet que cette "refondation de Metz Métropole ne se fera pas à la hussarde" !
- le **maire de METZ** voit de son côté "une agglomération de 360 000 habitants et 87 communes". La CCPP ne fait pas partie de son regroupement.

Lequel sera écouté par le Préfet ?

* : SCOT : schéma de cohérence territoriale. Raville en est la commune la plus à l'est (voir carte p. 16 de RAVILLE, janvier 2010)

Les finances

La grosse nouveauté de 2010 aura été ~~la suppression~~ le remplacement de la taxe professionnelle par 2 nouvelles taxes. Il apparaît maintenant que les plus gros perdants dans l'opération sont les régions et les départements et que par suite, nombre d'entre eux vont être contraints de baisser (encore) leurs aides aux communes.

Dans une lettre en date du 29 novembre 2010 adressée aux maires, aux présidents de structures intercommunales, ..., le président de la région Lorraine écrit :

"... l'ensemble des autorisations de programme est aujourd'hui consommé ... il ne m'est plus possible de prendre en compte de nouveaux projets.
... les moyens financiers dont nous disposons pour faire face à cette nouvelle organisation seront moindres que dans le passé. ... "

A la revoyure ... !

ou :

promesses

comment les

n'engagent que ceux qui veulent bien

les écouter.

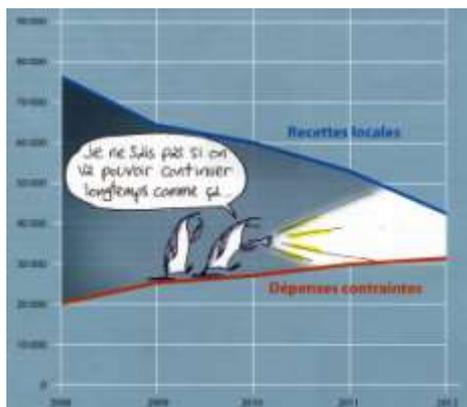
Pour faire mieux "passer" la loi instaurant la réforme de la Taxe professionnelle, "une clause de revoyure" avant le 1^{er} juillet 2010 avait été prévue. En effet de nombreux domaines étaient restés dans le flou : répartition des ressources entre les collectivités, mise en place d'un mécanisme de péréquation entre les ~~riches~~ favorisés et les ~~poor~~ défavorisés, ...

On attend toujours de se revoir

quant à la mise en place d'une vraie péréquation, on peut encore rêver !

Selon le rapporteur du budget de l'Etat à l'Assemblée Nationale, il y a un allègement d'impôts de 7 milliards au profit des entreprises, soit le double de l'estimation initiale du gouvernement. Mais à entendre les plaintes monter des rangs de celles-ci, il semble que cet allègement ne soit pas pour tout le monde.

De toute façon, il faudra compenser cette perte des collectivités. Ce qui se traduira par un déplacement de l'impôt. Au final, c'est le contribuable local qui paiera.



L'effet ciseaux :

les recettes baissent

les dépenses augmentent

les contribuables trinqueront !

Quelques "pistes" :

- * à partir du 1^{er} janvier 2011, la taxation de l'électricité devient obligatoire. Elle est assise sur les volumes consommés. Le conseil municipal doit voter un taux de 0 (= pas de taxe !) à 8 %. Aucune instruction n'a été reçue en mairie.
- * à partir de 2012, 15 prélèvements existant au niveau de l'urbanisme devraient être remplacés par 2 nouvelles taxes. Au passage, un versement pour sous-densité de construction serait créé pour lutter contre l'étalement des agglomérations (Grenelle 2). Institué par délibération des communes, il serait obligatoire dans celles dont les projets d'équipement sont "importants".

Il semblerait que les services de l'Etat aient pris quelques retards pour évaluer les conséquences financières des lois pour chaque collectivité.

Un exemple : les budgets des communes doivent être votés pour le 31 mars, avec report possible au 15 avril les années d'élections municipales.

Cette année, la date limite du vote est repoussée au 30 avril.

Dans un contexte d'austérité et d'augmentation générale du coût de la vie, le premier réflexe sera de rechercher des sources d'économie.

Depuis longtemps, les maires ruraux connaissent la pénurie des moyens, alors que les citoyens semblent la découvrir. Pour eux, l'argument de "mieux gérer" commence à devenir méprisant, même s'il vient du chef de l'Etat qui voudrait moduler les dotations selon des critères de "bonne gestion" et surtout quand l'Etat semble décidé d'appliquer aux collectivités locales ce qu'il ne s'applique pas à lui-même. L'exemple de la paie des fonctionnaires de décembre 2010 est révélateur des "combines" de son budget prévisionnel : une année de 11 mois pour tenir dans l'enveloppe !

Dans nos villages, les dépenses courantes sont déjà comprimées au maximum : les maires ruraux sont bien connus pour économiser, même les bouts de ficelle. Ce n'est pas chez eux que les factures de cigares s'élèvent à 12 000 € par an.

Un survol rapide, non ordonné et non exhaustif de la situation à Raville.

(à partir des indications fournies par les conseillers en bonne gestion)

- * Supprimer le balayage ? (voir RAVILLE, janvier 2006)
Cela ne rapporterait rien puisque MM. Richardin le font bénévolement.
- * L'énergie augmente(ra) fortement, surtout sur les postes électricité et combustibles :
Un encadrement est difficilement envisageable.
- * Frais de personnel.
L'ouvrier communal ne sera vraisemblablement plus en emploi aidé. Son utilité est reconnue par tous. Une réduction de son horaire obligerait à de coûteux recours aux entreprises et conduirait à une diminution du service rendu aux habitants.
- * Frais liés à l'enseignement.
Des investissements au bon moment, pour demain des économies et un meilleur service.
Sujet trop polémique et maire non suicidaire !
- * Achats de petits équipements.
Une citerne sur châssis roulant serait la bienvenue. Une faucheuse sera nécessaire pour les abords de la station d'épuration.
- * Gros travaux.
2011 sera marqué par la mise aux normes de l'assainissement communal. Aucun autre chantier ne pourra être envisagé, sauf des enfouissements ponctuels des réseaux secs profitant de tranchées relatives à d'autres projets.

Faute de pouvoir agir de manière significative sur les dépenses, il faudra agir sur les recettes. Et d'abord, **privilégier des recettes nouvelles**. A cet égard on ne peut que regretter l'apparente mise en sommeil du projet éolien et l'occasion manquée pour un nouvel abribus: URM payait jusque 3 000 € et fournissait un architecte pour l'intégration de son nouveau transformateur.

Dans la concurrence sauvage qui se profile, aucune occasion ne sera à rejeter.

En dernier ressort, il ne restera que **l'augmentation des impôts locaux**.

Le problème ressemble à celui de la quadrature du cercle : trouver un carré qui a la même aire qu'un cercle donné.

Il est posé depuis l'antiquité, aucun mathématicien ne l'a encore résolu !

Les mathématiques, ça peut expliquer beaucoup de choses !

Dernièrement, je me suis demandé ce que voulait dire : se donner à 100 %.
Et aussi, comment font ceux (ou celles) qui affirment se donner à plus de 100 % ?

A partir du tableau de correspondance suivant entre lettres et pourcentages :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

on peut faire quelques comparaisons entre des notions choisies au hasard :

$$\begin{array}{l} * \text{ TRAVAIL donne : } 20+18++1+22+1+9+12 = 83 \% \\ * \text{ ENGAGEMENT donne : } 5+14++7+1+7+5+13+5+14+20 = 91 \% \\ * \text{ COMPETENCE donne : } 3+15+13+16+5+20+5+14+3+5 = 99 \% \end{array}$$

On y est presque !

Alors continuons :

$$\begin{array}{l} - \text{ ATTITUDE donne } 100 \% \\ - \text{ DISCIPLINE donne } 100 \% \end{array}$$

Impressionnant, non ?



Pourquoi ne pas poursuivre :

$$\begin{array}{l} \text{VANTARDISE donne : } 113 \% \\ \text{ROUBLARDISE donne : } 115 \% \end{array}$$

Là, on vient de péter les 100 % !

Voyons jusqu'où cela peut nous mener ...

$$\text{CIRER LES POMPES donne } 133 \%$$

Alors, la prochaine fois que quelqu'un(e) vous dira :

"Moi, dans mon travail, je me donne à plus de 100 %"

vous saurez pourquoi !!

Sécurité routière

Cette rubrique concerne tout le monde. Même si nous sommes conducteurs, nous sommes tous, à un moment ou un autre, des piétons. Quoi de plus naturel que la marche ? Mais si ce mode de déplacement est bon pour la santé et écologique, il n'est toutefois pas sans risques. Dépourvu de protection, le piéton est un usager particulièrement vulnérable.

Qu'est-ce qu'un piéton ?

Le piéton est un usager qui circule à pied.

Dans le Code de la route, sont assimilés aux piétons :

- * les personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirmes, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur (trottinette, rollers, skateboard, ...)
- * les personnes qui poussent à la main une bicyclette ou un cyclomoteur
- * les handicapés dans des chaises roulantes mues par eux-mêmes ou circulant à l'allure du pas

Où et quand surviennent les accidents piétons ?

Le déplacement piéton est avant tout un phénomène urbain. Les statistiques d'accidents le confirment : 94 % des piétons victimes d'accident le sont en agglomération.

C'est dans les traversées de chaussée que les accidents de piétons surviennent et malheureusement bien souvent sur des passages piétons !

Pour une meilleure prise en compte de tous les usagers vulnérables.

Le 16 novembre 2010 est (enfin) paru le décret qui introduit dans le Code de la Route plusieurs modifications importantes de sécurité routière.

L'une d'elles a pour objectif d'assurer une protection renforcée des piétons. Cette modification pèse sur le conducteur qui voit le champ de ses obligations élargies.

En effet, si auparavant, le conducteur devait déjà céder le passage à un piéton engagé (après avoir respecté les règles qui incombent à celui-ci) dans la traversée d'une chaussée, le conducteur doit désormais prendre en compte la situation du piéton qui attend, sur le trottoir, de s'engager (toujours après avoir respecté les règles qui lui incombent) et qui a manifesté l'intention de le faire (position du piéton, gestuelle, allure indiquant cette volonté).

Dans ce cas, le conducteur doit céder le passage et, si cela est nécessaire, s'arrêter.

Cette modification décline le "principe de prudence" introduit dans le Code de la route en juillet 2008, qui impose à tout usager un devoir de protection et d'attention particulier aux plus vulnérables que lui.

Où traverser ?

S'il existe un passage piéton à moins de 50 m, tout piéton de nature quelconque doit l'emprunter. Cette question des 50 m était déjà présente dans le Code de la route, mais, en pratique, a-t-elle un sens dans nos villages ?

Il doit traverser selon un axe perpendiculaire à la chaussée.

Il ne doit traverser qu'après s'être assuré de pouvoir le faire "sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules".

Donc choisir un endroit où il voit bien des deux côtés et où il est sûr d'être bien visible de tous les conducteurs.

Tout piéton ne respectant pas ces règles encourt une **amende forfaitaire de 4 €**.

Comment traverser ?

Avant de traverser, attendre sur le trottoir. Ce conseil est valable également pour les poussettes !

Ne jamais faire demi-tour au cours d'une traversée : les automobilistes ne s'attendent jamais à une telle situation.

Mais les trottoirs sont parfois encombrés par des voitures en stationnement, des poubelles, des travaux, Ils se transforment alors en véritables parcours d'obstacles pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les parents avec poussettes.



Un panneau de signalisation gênant pour certains.

Code de la route et stationnement.

Un rappel pour les automobilistes :

extrait article R 417-9 :

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, ...

...

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la **réduction de trois points** du permis de conduire.

extrait article R 417-10 :

I- Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

II- Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule

1- sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons;

...

4- à proximité ... des panneaux de signalisation, à des emplacements tels que ceux-ci peuvent être masqués à la vue des usagers ;

...

7- au droit des bouches d'incendie ...

IV- Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les **contraventions de la deuxième classe**.

sans commentaires !

Retour dans le passé :

extraits du registre des délibérations du conseil municipal de Raville

Il y a 100 ans

Outre les "grands classiques" : vote des budgets, des rentrées fiscales et des travaux à effectuer sur les chemin vicinaux, on remarquera que le conseil avait compétences dans le domaine social.

Le cas de la veuve ANDRE

* sa situation : (séance du 13 janvier 1910)

Secours à la veuve André

M. le maire soumet à l'appréciation du conseil municipal une demande de l'indigent Lucie Joly, veuve André, priant la commune de bien vouloir lui venir en aide dans sa grande pauvreté.

Le conseil municipal, considérant l'extrême pauvreté et le manque de ressources de la demandeuse, dont le seul moyen d'existence consiste en aumônes recueillies chez les habitants de la commune, est d'avis de la secourir autant que possible. Vu le manque de ressources de la commune le conseil prie Monsieur le Directeur d'arrondissement de bien vouloir accorder un secours annuel à la demandeuse et vote 15% de ce secours, à prendre sur les fonds de la commune.

* la prise en charge de son admission à l'asile (séance du 31 janvier 1911)

pour entretien de la veuve André à Gorze.

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation du conseil municipal la lettre de Monsieur le Président de Louvain de laquelle il résulte, que l'admission de la veuve André à l'asile de Gorze ne pourrait avoir lieu que si la commune s'engageait à payer la totalité des frais d'entretien qui se montent annuellement à 300 fr., mais que par contre à la fin de l'année budgétaire la commune pourrait obtenir une subvention pour ses dépenses pour les indigents.

Le conseil municipal présent, vu la nécessité absolue de faire admettre la veuve André à l'asile de Gorze, consent de payer prendre à la charge de la commune la totalité des frais, soit 300 fr. par année, pour l'entretien de la veuve André à l'asile de Gorze, mais, considérant que la caisse communale est dans un mauvais état, que la commune a déjà de fortes impositions à payer, que le bureau de bienfaisance, est dans l'impossibilité de pouvoir payer cette somme, il prie Monsieur le Président de bien vouloir nous faire accorder à la fin de l'année budgétaire la plus haute subvention possible.

qui entretiennent déjà des indigents pour 360 fr.

* ses obsèques (séance du 15 février 1911)

bienfaisance
pour les frais
de la veuve André
à St-Nicolas.
 Monsieur le Maire soumet à l'appréciation du conseil municipal que le bureau de bienfaisance ~~est~~^{doit} payer pour l'entretien de l'indigente veuve André et pour les frais de son enterrement à l'hôpital St-Nicolas à Metz la somme de 104,40 fr., mais que le bureau de bienfaisance est dans l'impossibilité de payer cette somme, vu que ses fonds sont épuisés par suite des forts secours qui ont déjà été versés, ~~et~~ que suivant la nouvelle loi sur le secours il incombe à la commune de subvenir à ces dépenses.

Le conseil municipal présent, suivant proposition de Monsieur le Maire, vote à cet effet au bureau de bienfaisance une subvention de 102 fr. 40 ad art. 100 du budget de 1910, lequel crédit est à prendre sur les fonds restants en caisse.

Les Restaurants du Cœur n'existaient pas encore, mais la solidarité et le partage avaient un sens.

Les prises en charge par la commune résultaient des lois allemandes. Elles ont toujours cours en Alsace-Moselle, même si les Départements ont largement remplacé les communes – heureusement pour nos finances.

Toujours dans le même domaine, les communes étaient sollicitées pour des causes diverses :

Pétition pour un asile des estropiés.
 Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, vu le mauvais état de la Caisse communale, considérant que les propriétaires de la Commune ont été vivement éprouvés cette année par la maladie des bêtes à cornes et surtout par la grêle, regrette de ne pouvoir voter aucune somme comme pétition aux frais pour la construction d'un asile pour estropiés.

Monsieur le Maire soumet à l'appréciation du conseil municipal une lettre de Monsieur le Directeur d'arrondissement en date du 16 août 1910 F. 4° 3730 et F. 57, par laquelle il exhorte les communes à voter une subvention annuelle d'au moins dix Markes à la société Alsacienne-Lorraine pour le secours des ivrognes pour la construction d'un asile pour ivrognes.

Refus d'une subvention pour un asile d'ivrognes.
 Le conseil municipal présent, vu cette présentation, considérant que les fonds communaux sont en un très mauvais état, regrette ne pouvoir former aucune subvention à cet effet.

Sur présentation de Monsieur le Maire, le conseil municipal présent des noms des personnes désignées ci-dessous pour être soignées gratuitement par le médecin cantonal ^{en 1911} conformément à l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1890.

Enfants indigents pour l'écolage: Monsieur le Maire présente au conseil municipal présent la liste dressée par lui et par M^l le Curé des enfants pouvant être indigents pour l'écolage pour l'exercice 1911. Le conseil municipal présent, vu cette liste, accorde pour les frais d'écolage des enfants inscrits ci-dessous.

plus terre à terre : des problèmes postaux

Séance du 11 janvier 1911.
Affaires diverses sont présents: M. Kardel, Becker Th, Becker H, Bertrando, Borengo, Bui, Borede, Lemoine.
 Le conseil municipal présent consent à ce que de l'envoi de l'instituteur de l'envoi du traitement de l'instituteur par la poste soit fait aux frais de la Commune.

et de taureau communal (séance du 28 mars 1910)

Taureau communal Le conseil municipal charge le Maire de renouveler le bail avec le détenteur du taureau communal M^l Kardel Adolphe pour une durée de trois ans aux mêmes conditions que le précédent.

et une pratique qui n'était déjà pas nouvelle à l'époque : ~~un impôt~~ une taxe de plus :

Séance du 13 février 1910.
Taxe des chiens Présents M. le Maire, Trophée, Bui, Borede, Borengo, Bertrando, Lemoine, et le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'avis de M^l le Directeur d'arrondissement N^o 749 concernant la fixation d'une taxe nouvelle pour les chiens selon la loi sur les chiens du 14 décembre 1909 en vigueur le 1^{er} avril 1910. Le conseil municipal après avoir délibéré fixe la taxe comme suit :
 Pour les chiens de 1^{re} catégorie (plusieurs fois de) huit francs par an
 Pour les chiens de 2^e catégorie (chien de garde etc) quatre francs par an.

Il y a 50 ans

Les compte- rendus étant très succincts, il est difficile de se faire une idée des préoccupations de l'époque.

On notera seulement

la suppression (séance du 10 juin 1961) d'une taxe instaurée 50 ans plus tôt, sans la remplacer par une (ou plusieurs) autre(s)

Taxe sur les chiens Le C. M. décide de supprimer la taxe sur les chiens.

et une grande angoisse

Séance du 28 avril 1961
 Alger. Présents tous les membres.
 Le Conseil Municipal à la suite des déclarations de certains officiers refusant d'obéir aux ordres du gouvernement, affirme sa loyauté et son soutien au Président de la République et aux institutions républicaines.

Journées du patrimoine septembre 2010



A l'origine, un groupe d'amis suggère d'organiser dans notre village une manifestation d'art. Pari lancé, pari réussi ! Rencontre musique arts plastiques : Ecllosion d'art est née.

Les 18 et 19 septembre 2010, journées du patrimoine, cinq jardins de Raville sont ouverts gratuitement au public pour des expositions d'art :

céramique,
enluminure,
gravure,
mosaïque,
peinture,
photographie,

installation éphémère...



Ce fut un franc succès ; durant tout le week-end, des visiteurs de tout horizon ont visité ces expositions. Notre église est remplie le dimanche après-midi pour le concert.

Il est important que l'on fasse découvrir notre beau village. Ce fut le cas, puisque nombre de personnes ont été surpris par la beauté de Raville, petit village connu pour sa brocante.

Cette manifestation a également pour but de tisser des liens et de faire découvrir des artistes talentueux hors des circuits habituels, galeries d'art, centre d'art, etc...

Rendez-vous est pris pour 2011 !

*Sylvie DUCHEMIN
Bernadette BOULANGER*



*Photos : Erwin Boulanger
Affiche : Sophie GERL*

PAROISSE DE RAVILLE : Rétrospective de l'année 2010

Comme il est de coutume désormais, nous vous donnons des nouvelles des différents travaux effectués au cours de cette année 2010.

En mai, les bancs ont été recouverts de coussins faits par une entreprise d'ouatinage d'Alsace. Le coût de cette opération a été de 3.351,80 €.

Durant l'été, des travaux ont été entrepris dans la sacristie pour pouvoir y installer un point d'eau : toilettes et lavabo.

Un coffre a également été installé. Coût : 449,80 €.

Nous avons également besoin de missels et d'un lectionnaire pour les différentes cérémonies. Coût : 276,92 €.

En décembre, il fallait installer des radiateurs dans la sacristie pour éviter le gel dans les toilettes et pour limiter le froid dans la sacristie. Coût : 198,20 €.

Il nous reste encore à terminer les travaux dans la sacristie : pose d'un velux, de toile de verre. Des volontaires pour aider à les terminer seraient les bienvenus. Veuillez contacter, M. Jean-Michel MICK, président du Conseil de Fabrique, le cas échéant.

Il est bien entendu que toutes ces réalisations ne pourraient avoir lieu sans votre générosité annuelle. Une fois encore, vous avez répondu à notre sollicitation et nous avons recueilli la somme de 3.185 €. Nous vous en remercions chaleureusement. Nous ferons encore tout notre possible en 2011 pour rendre notre église accueillante.

Par ailleurs, comme l'année précédente, un concert chant choral et orgue a eu lieu dans le cadre de la manifestation « Ecllosion d'Art » lors des journées du patrimoine 2010. Le succès ne s'est pas fait attendre.



La quête de ce concert a rapporté la somme de 618 €. Après déduction des différents frais occasionnés pour l'organisation, nous avons partagé le



résultat en deux et la somme de 270 € a été versée à l'Abbé Even FRANCIS pour Haïti par l'intermédiaire de notre prêtre Antoine WEISSE.

Nous avons également, depuis le début de l'année 2010, démarré une petite chorale pour animer nos messes et cérémonies diverses. Celle-ci comprend des personnes de notre paroisse, mais également des personnes des paroisses avoisinantes. Merci à toutes ces personnes de bien vouloir consacrer quelques heures par mois pour les répétitions et cérémonies et merci à notre organiste Josyane POINSIGNON.

Le Conseil de Fabrique de Raville vous souhaite une bonne et heureuse année 2011, faite de joie, d'espérance et de paix.

Jean-Michel MICK
Président du conseil de Fabrique

LES OISEAUX DE NOS JARDINS

L'arrivée précoce de l'hiver a permis de prendre des photos de nos amis de la nature.

Dans les jardins de Raville, on peut voir des mésanges bleues, noires et nonnette. Les mésanges bleues et charbonnières (ou noires) sont généralement bien connues.



La nonnette, en revanche, passe souvent inaperçue ! Sa faible taille, la couleur gris-brun uniforme ainsi que sa calotte et sa bavette noires permettent de l'identifier. Elle est essentiellement insectivore durant la belle saison. Dès la fin de l'été, elle devient granivore. Elle est sédentaire dans nos régions tout comme les bleues et les charbonnières.

Le rouge-gorge : nul ne pourrait confondre sa charmante silhouette ! Un corps rond, une petite tête, un bec étroit et surtout un élégant plastron orangé le caractérise. L'oiseau surprend par son habitude à suivre l'homme dans ses travaux agricoles ou forestiers. Une autre particularité : la territorialité. Le rouge-gorge est l'un des rares passereaux à chanter presque toute l'année et il délimite ainsi son domaine. Le rouge-gorge est souvent sédentaire chez nous.



Le pic épeiche : oiseau bigarré qui tourne autour d'un tronc : L'hiver venu, il est fréquent d'observer cet oiseau en quête de nourriture. Son plumage est noir et blanc, ponctué d'une tache rouge à la nuque et au bas ventre. Habituellement, l'oiseau consomme larves et insectes qu'il déloge du bois mort, mais il est très friand de noix, noisettes, glands, faines, mais aussi de boules de graisse mises pour les mésanges. L'espèce est

sédentaire en Lorraine.

Le pic épeichette, c'est le nain de la famille. Il s'identifie à son dos barré de noir et de blanc. Le mâle arbore une petite calotte rouge. Il est bien répandu en Lorraine dans les milieux arborés. Sa rencontre n'est pas fréquente, car ce pic minuscule aime à parcourir la cime des arbres à la recherche des invertébrés qui constituent sa nourriture.



Il est intéressant de remarquer que les différentes espèces de pics peuvent tout-à-fait cohabiter dans un même espace sans se concurrencer en se partageant, tout simplement, les différents étages des arbres qui les abritent.

Mais il y a aussi :

les moineaux



les rossignols



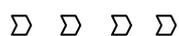
les sittelles



les pinsons.



Cette liste n'est pas exhaustive, ce sont ceux que vous pouvez le plus apercevoir. C'est un pur bonheur de pouvoir observer tous ces oiseaux. Il suffit de les nourrir pendant la période dure de l'hiver et vous les verrez venir près de vos fenêtres pour réclamer quand les stocks sont vides.



Et parmi tout ce petit monde, nos écureuils continuent à sillonner les jardins de Raville en quête de nourriture. Ils ne sont pas les derniers à prendre la place de tous ces oiseaux pour manger graines de tournesol, amandes, noisettes, etc... Et si vous vous posiez la question de savoir s'il n'y en a qu'un, eh bien non ! récemment un était dans notre noisetier, et l'autre sur les pavés en train de ramasser ce que les oiseaux faisaient tomber. Toutes les positions et galipettes possibles ne leur font aucun défaut.



Toutes ces photos ont été prises en décembre 2010 à Raville.

*Texte : Bernadette BOULANGER
Photos : Erwin BOULANGER*

Foyer Rural de Raville

Pour débiter 2010, l'assemblée générale avait permis de cibler l'ambiance : l'année allait être compliquée du fait des dissensions au sein des bénévoles. En effet, deux courants distincts dans la manière de conduire des projets, apparus dès 2009, créaient une situation conflictuelle lourde à supporter. Dès la première manifestation, soit à peine six semaines après l'assemblée générale, les difficultés de communications étaient telles que des démissions fusèrent au sein même du conseil d'administration. Néanmoins, il s'agissait malgré le surcroît de travail dû aux départs de tenir les engagements pris ensemble. En conséquence, le bureau réduit à quelques-uns décida de se réorganiser sur le principe d'un "service minimal" en attendant de voir où les activités suivantes nous mèneraient. Et globalement nous réussîmes ensuite à passer ensemble une année satisfaisante au plan du fonctionnement et de l'ambiance, sans autre tension interne. Et c'est bien là une règle essentielle en matière d'association de bénévoles.



Pour récapituler les différentes manifestations, la première (la brocante) ne fut pas réussie, partiellement en raison de l'ambiance comme déjà évoqué, mais aussi des caprices météo (le mauvais temps annoncé depuis plusieurs jours avait dissuadé nombre des exposants habituels) qui s'acharnèrent particulièrement sur notre village et provoquèrent la fuite des plus endurcis..

Le bilan global en est évidemment ressorti très allégé autant pour les exposants que pour les visiteurs qui revinrent néanmoins dans le milieu de l'après-midi une fois les nuages passés.

Seuls les exposants du marché du terroir, particulièrement motivés sous les trombes d'eau réussirent généralement à s'en retourner avec le sourire et sans leur stock de marchandises. Gageons que pour 2011, le beau temps et les bonnes affaires seront à nouveau de la partie.



La deuxième manifestation, la fête de la musique baptisée "fête de l'été", a par contre bénéficié d'un temps radieux et d'une chaude ambiance qui ont permis aux quatre groupes réunis cette année de donner toute leur intensité musicale. De nombreux Ravillois et autres mélomanes des villages voisins se sont déplacés et sont restés jusque tard dans la nuit pour profiter des flots de décibels. Les retours positifs nous incitent à continuer sur cette voie, le rythme musical semblant satisfaire le public.





La fête patronale, elle aussi, a eu lieu sous une météo clémente, c'est important car tout se passe en extérieur. Le samedi après-midi, pendant que les plus jeunes faisaient une démonstration de leurs capacités créatrices lors du concours sur le thème du cirque, les plus grands pouvaient concourir au lancer de cochonnet ou de bouchon, c'est-à-dire que nous étions réunis autour d'une partie de pêche ou de pétanque. Le soir, les traditionnelles flammes et pizzas vinrent régaler nos concitoyens qui purent ensuite se dépenser sur la piste de danse.

Le lendemain, le repas dominical entièrement réalisé sur place comme en 2009 et qualifié d'excellent par les quelques convives présents, ainsi que l'animation musicale permirent de partager un agréable moment de convivialité.

Enfin, la marche internationale nous a permis d'arpenter en tous sens les sentiers situés à l'Est de la Nied, pour préparer au mieux le passage d'un peu plus de deux centaines de marcheurs qui profitèrent du beau temps et des jolis paysages. Malheureusement, en ne se déplaçant pas aussi nombreux que nous l'avions envisagé, ils nous ont confirmé dans notre volonté de surseoir à cette activité pour 2011.

Nous remplacerons cette attraction par une "**marche gourmande**" qui aura lieu en partenariat avec le foyer rural de Hémilly le **17 avril** prochain, à travers champs et sentiers entre nos deux villages. Retenez cette date pour nous assister ou participer à la marche, vous ne devriez pas le regretter.

Au cours de l'année, les distributions habituelles de friandises (Pâques, Halloween, Saint Nicolas) et la soirée Beaujolais ont été comme d'habitude appréciées par les plus gourmands.

L'activité "dessins d'art" s'est poursuivie au rythme d'une séance mensuelle et les artistes sont toujours aussi motivées.

Je voudrais, en temps que porte-parole du bureau, remercier chaleureusement les bénévoles qui nous ont accompagnés durant toutes ces activités, mais aussi celles et ceux des habitants de notre village ou des autres villages avec qui nous avons passé d'excellents moments. Si vous souhaitez que cela continue, alors il faut nous encourager en nous soutenant au moins par votre participation chaque fois que vous en avez la possibilité, ou mieux encore en nous rejoignant en tant que bénévole.

Pour les prochains évènements dont serez les acteurs, par votre participation ou votre abstention, il faudra noter que **l'assemblée générale** aura lieu le **19 février** à 20 heures et qu'elle sera l'occasion de renforcer les rangs des bénévoles, tout en vous permettant d'exprimer vos idées d'améliorations.

un renouvellement des membres est nécessaire, les nouveaux venus seront accueillis chaleureusement et si vous avez envie d'offrir de votre temps pour animer des activités et de votre bonne humeur pour la convivialité, n'hésitez pas à nous rejoindre. La traditionnelle brocante du premier dimanche de mai suivra de peu la marche gourmande du 17 avril, ensuite nous déciderons ensemble des autres animations.

Denis DUCLERMORTIER
Pour le bureau du foyer rural

24 décembre autrefois

Le 24 décembre, Dieu sourit à la terre ... comme il faisait bon dans cette veillée en attendant minuit.

Le souper terminé, la famille se rassemblait autour de la grande table afin de partager différents jeux : de cartes, de nain jaune, de jacquet, de moulin, de petits chevaux, ...

La lampe ascenseur était descendue, diffusant une ambiance chaude et feutrée qui renforçait notre bonheur de ne pas être tenus au coucher de vingt et une heure.

En attendant la messe de minuit, mon père accompagnait au piano nos chants et cantiques de Noël.

Cette chaude ambiance était entrecoupée par les appels des cloches qui se succédaient à une demi-heure d'intervalle.

A vingt trois heure quarante cinq, nous quitions la maison dans l'obscurité, le froid et parfois la neige. On apercevait, au loin, l'église éclairée et ses vitraux multicolores qui lui donnaient l'aspect d'une lanterne magique, amplifiant dans nos esprits d'enfants le mystère de la nuit de Noël.



Arrivés à l'église, nous allions redécouvrir des personnages connus : la vierge Marie penchée sur l'enfant Jésus couché sur la paille, saint Joseph, les bergers, les moutons, l'âne et le bœuf, ... le chien.



Les rois mages n'avaient droit de cité qu'à l'Épiphanie. A l'époque, un "petit nègre" courbait la tête à chaque offrande d'une pièce de monnaie.

Ils auraient besoin d'une bonne restauration !

Il fallait souvent lutter pour ne pas s'endormir au cours de la messe de minuit.

A l'issue de cette longue cérémonie, retour à la maison où nous attendait une assiette de friandises (le seul cadeau de Noël !) composée d'oranges, de dattes et de figues, tous des fruits rares à l'époque.

Réchauffés par une tasse de chocolat, alors que les adultes avaient droit à du vin chaud, nous regagnions nos lits, euphoriques et heureux de l'événement de Noël.

Août 2010
Simone VILM

Sommaire

- page 2 : éditorial
- page 3 : état civil 2010 - bienvenue à Raville
- page 4 : Cadre de vie : fleurissement - plantations
- page 6 : Enfouissement des réseaux secs
- page 8 : Ecoles : l'immobilisme gagne
- page 10 : L'actualité
- page 11 : Réformes de collectivités territoriales :
suite ...
- page 14 : Budgets communaux 2011 :
quels arbitrages ?
- page 16 : Sécurité routière
- page 18 : Retour dans le passé
- page 21 : Journées du patrimoine - septembre 2010
(par Sylvie DUCHEMIN
et Bernadette BOULANGER)
- page 22 : Paroisse de Raville : rétrospective 2010
(par Jean-Michel MICK)
- page 23 : Les oiseaux de nos jardins
(par Bernadette BOULANGER)
- page 25 : La page du Foyer rural de Raville
(par Denis DUCLERMORTIER)
- page 27 : 24 décembre autrefois
(par Simone VILM)

Rédigé par Jean-Paul BECKER
Maire de RAVILLE



Légende au choix :

- * Bosser, toujours bosser !
- * Peut-être que demain quelqu'un le fera à ma place ?
- * Vivement les vacances !
- * Tout ça en 35 heures !
- * D'abord s'asseoir ... pour réfléchir avant de commencer.
- * Et dire qu'il y en a qui devaient m'aider !